



Le crowdfunding est vivement encouragé

publié le **31/05/2016**, vu **990 fois**, Auteur : [Alicia MUSADI](#)

La troisième édition des Assises de la finance participative a été l'occasion pour le ministre de l'économie et des finances de faire part de nouvelles mesures destinées à encourager le développement du secteur de la finance participative en France.

Les différentes propositions énoncées par le ministre sont destinées à encourager le développement du crowdfunding et ce, autant en matière d'investissement qu'en matière de prêt.

Ce dernier annonce notamment :

- « *Le relèvement du seuil des collectes réalisées par les Conseillers en investissements participatifs (CIP) de 1 à 2,5 millions d'euros* » ;
- « *La possibilité pour les CIP d'intermédiaire de nouveaux titres financiers : actions de préférence, obligations convertibles et titres participatifs* » ;
- « *La possibilité pour les personnes morales de prêter en souscrivant des bons de caisse (désormais appelés minibons) par le biais des CIP ; une expérimentation sera par ailleurs conduite pour sécuriser les registres des minibons dans la blockchain* » ;
- « *Le relèvement du seuil de 1000 à 2000€ pour les prêts rémunérés et de 4000 à 5000€ pour les prêts sans intérêt réalisés par le biais des Intermédiaires en financement participatif (IFP)* ».

[Financement Participatif France, communiqué de presse du 29 mars 2016](#)